INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 7 décembre 2022**

**INFOS MACRO**

* Les marchés européens ont continué de reculer en dépit de la détente des taux longs aux Etats-Unis. L’indice CAC 40 a clôturé en repli de 0,41% à 6 660,59 points tandis que l’EuroStoxx50 a cédé 0,33% à 3 926,09 points. La situation était identique aux Etats-Unis avec un Dow Jones en repli de 0,20% et un Nasdaq Composite en repli de 0,71% vers 17h30.
* Les investisseurs restent troublés par les récentes statistiques américaines meilleures que prévu - en particulier l'ISM des services - qui laissent augurer d'une Fed laissant ses taux d'intérêt à un niveau élevé pendant plus longtemps qu'ils ne l'anticipaient. Ce qui serait une mauvaise nouvelle pour les perspectives économiques.
* Du fait des craintes de récession agitant le marché, le rendement du 10 ans américain perd 7 points de base à 3,465%, donnant de l'air aux marchés actions.
* Les intervenants attendent désormais les inscriptions hebdomadaires au chômage jeudi et les prix à la production en novembre, vendredi.
* Dans ce contexte, l'annonce par la Chine de nombreuses mesures d'allègement de sa politique "zéro Covid" a été reléguée au second plan. Les patients présentant des symptômes faibles ou nuls et leurs proches pourront notamment s'isoler chez eux au lieu d'être envoyés dans des installations de quarantaine gouvernementales. Des dépistages plus ciblés vont par ailleurs être favorisés.
* La Banque centrale indienne a resserré sa politique monétaire, mais dans des proportions moindres que lors de ses précédentes réunions. Son principal taux directeur a été relevé de 35 points de base à 6,25%, avec effet immédiat. Une telle hausse était anticipée par les économistes. La Banque centrale indienne avait augmenté ses taux de 50 points de base au cours de ses trois dernières réunions. Sur le marché des changes, le dollar recule de 0,30% à 82,23 roupies indiennes.

" Le conseil de politique monétaire est d'avis que de nouvelles mesures de politique monétaire calibrées sont justifiées pour maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation, mettre fin à la persistance de l'inflation sous-jacente et contenir les effets de second tour, de manière à renforcer les perspectives de croissance à moyen terme " s'est justifiée la banque.

* L'agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) a annoncé que les stocks de pétrole brut ont baissé de 5,18 millions de barils la semaine dernière. Les spécialistes prévoyaient en moyenne une baisse de 3,30 millions de barils après -12,58 millions la semaine précédente. Les stocks d'essence ont, pour leur part, augmenté de 5,320 millions de barils. Le consensus anticipait une augmentation de 2,707 millions de barils. Les stocks des produits distillés, dont le fioul domestique, ont progressé de 6,16 millions de barils alors que le marché anticipait une hausse de 2,2 millions de barils.

Le cours du baril de WTI perd 2,35% à 72,80 dollars du fait des craintes de récession agitant le marché.

* Au cours du troisième trimestre 2022, le PIB corrigé des variations saisonnières a augmenté de 0,3% dans la zone euro et de 0,4% dans l'Union européenne par rapport au trimestre précédent, selon une estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. La croissance avait été auparavant estimée à 0,2% pour la zone euro. Au cours du deuxième trimestre 2022, le PIB avait augmenté de 0,8% dans la zone euro et de 0,7% dans l'Union européenne.

En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières a augmenté de 2,3% dans la zone euro et de 2,5% dans l'UE au troisième trimestre 2022, après une hausse de 4,2% dans la zone euro et de 4,3% dans l'Union européenne au deuxième trimestre 2022.

* La France a enregistré un déficit commercial de 12,2 milliards d’euros en octobre après un déficit de 17,2 milliards d’euros en septembre. En octobre 2022, les importations diminuent sensiblement, de 0,9 milliard (après - 0,2 milliard), pour atteindre 65,8 milliards, en lien avec la baisse des importations de produits énergétiques. Les exportations régressent également en octobre mais dans des proportions plus réduites (- 0,4 milliard après + 0,8 milliard), et s’établissent à 51,4 milliards.

En octobre 2022, le solde du commerce extérieur hors énergie s'améliore légèrement (+ 0,1 milliard) pour s'établir à - 6,1 milliards d'euros, les exportations diminuant moins (- 0,2 milliard d'euros) que les importations (- 0,3 milliard d'euros).

**SOCIETES**

* Au chapitre des valeurs, la forte hausse de Sanofi grâce à une victoire juridique aux Etats-Unis a soutenu le CAC 40. En revanche, Airbus a reculé au lendemain de l'abandon de son objectif de commandes. Kering l'accompagnait en queue d'indice du fait d'une dégradation d'UBS.
* Le titre Sanofi a terminé en tête du CAC 40, gagnant 6,10% à 90,60 euros, après qu’un tribunal en Floride a classé sans suite des milliers de plaintes déposées contre le Zantac, médicament contre l’acidité gastrique, accusé d’être cancérigène. Dans une analyse datée de septembre 2022, Jefferies affirmait que cette affaire pourrait couter entre 500 millions et 8 milliards de dollars à Sanofi, soit entre 0,50 euro et 6,5 euros par action. Credit Suisse estime pour sa part à 4,5% de la capitalisation de Sanofi, soit 5 milliards de dollars, le passif potentiel lié à cette affaire.

Le groupe pharmaceutique français se déclare satisfait de la décision de la cour fédérale selon laquelle il n'y a pas de preuves suffisantes que la ranitidine puisse causer les cancers allégués par les plaignants.

"Ces types de cancer étaient ceux pour lesquels les plaignants pensaient avoir les preuves les plus solides, et pourtant les preuves étaient insuffisantes", ajoute le laboratoire, soulignant que cette décision "réduit de manière significative l'étendue du litige, potentiellement de plus de 50 %, et étaye les défenses scientifiques de Sanofi contre les allégations formulées". Sanofi "reste attaché à sa défense et à la sécurité du Zantac".

Selon les extraits du jugement cités par Jefferies, la juge Rosenberg a estimé "qu'il n'y a pas de preuves suffisantes".

Sur les preuves présentées, la juge conclut " qu'il n'y a pas de scientifique en dehors de ce litige qui a conclu que la ranitidine (molécule de base du Zantac) cause le cancer ", et que les scientifiques cités par les plaignants " ont systématiquement utilisé des méthodologies peu fiables avec un manque de documentation sur la façon dont les expériences ont été menées, des sauts analytiques mal fondés, un manque de données statistiquement significatives, et un manque de cohérence interne, objective et scientifique pour l'évaluation impartiale des données."

Jefferies explique que ce jugement ne s'applique pas aux tribunaux d'État, mais les experts du broker suggèrent qu'historiquement, ils sont nombreux à le suivre, et que la motivation économique des avocats est probablement maintenant entamée. " On s'attend actuellement à ce que les procès devant les tribunaux d'État se poursuivent en Californie, au Delaware et dans d'autres juridictions ", précise Credit Suisse.

Le Zantac a été retiré du marché américain par la FDA en avril 2020 après avoir été alerté par un laboratoire indépendant.

* A la bourse de Paris, le titre Airbus a reculé de 2,20% à 108,40 euros après avoir renoncé à son objectif de livrer 700 avions commerciaux pour l'année 2022. Compte tenu de ses livraisons de 68 avions commerciaux en novembre et de l’environnement opérationnel complexe, Airbus a considéré qu'atteindre cet objectif était désormais hors de portée. Toutefois, le chiffre final ne devrait cependant pas être sensiblement inférieur à cet objectif. En outre, le groupe aéronautique s'engage à respecter ses prévisions financières 2022 fournies lors de la publication de ses résultats sur 9 mois.

Airbus vise toujours environ 5,5 milliards d'euros d'Ebit ajusté et un flux de trésorerie disponible avant fusions et acquisitions et financement des clients d'environ 4,5 milliards d'euros.

A fin novembre, Airbus a livré 565 appareils, dont 68 sur le dernier mois écoulé, ce qui rendait l'objectif très difficile à atteindre. Cette contreperformance est attribuée aux retards de livraisons des fournisseurs en raison des problèmes d'approvisionnement.

Le groupe aéronautique français indique que ces retards de production n'auront pas d'impact sur les objectifs à moyen terme, notamment la montée en cadence de production de l'A320 à 65 appareils par mois en 2023/24 et 75 par mois " vers le milieu de la décennie ".

* Dans le contexte d’une suspension temporaire de certaines activités de production sur son site de Budapest, Euroapi a réduit ses objectifs annuels. En Bourse, l’action du spécialiste des principes actifs pharmaceutiques a affiché la plus forte baisse du SBF120 en dévissant de 15,75% à 14,36 euros à la clôture Le groupe anticipe désormais un chiffre d’affaires consolidé d’environ 980 millions d’euros et une marge de Core Ebitda comprise entre 12% et 13%, en raison de la perte de ventes, des provisions afférentes et des coûts de remédiation.

La société ciblait auparavant un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros et une marge de Core Ebitda égale ou supérieure à 14%.

Le groupe estime que la production de prostaglandines pourrait demeurer arrêtée pendant quelques semaines.

Au cours d'une évaluation interne, Euroapi a identifié certains écarts par rapport aux bonnes pratiques de fabrication, relatifs à la gestion de la documentation. Ils concernent les dossiers de lots de production de certaines prostaglandines fabriquées dans une unité dédiée sur son site de Budapest.

Après identification, par mesure de précaution, le groupe a décidé proactivement le 30 novembre 2022 de suspendre la libération de lots et, en second lieu, d'arrêter temporairement la production de prostaglandines.

* Kering a signé la plus forte baisse de l'indice Cac 40, affichant une cinquième séance dans le rouge : -4,15% à 522,60 euros. Cette chute est liée à UBS qui a abaissé sa recommandation d'Achat à Neutre sur le dossier. L'objectif de cours a été revu à la baisse passant de 575 à 572 euros. L'analyste a dégradé son conseil car il considère que plusieurs facteurs pourraient bloquer l'action dans un range en 2023 : le changement de directeur créatif chez Gucci et le risque à court terme pour les "autres maisons" suite à la récente controverse sur la campagne de Balenciaga.

Dans sa note d'analyse, la banque suisse " pense que la direction de Kering a pris la bonne décision de commencer un nouveau chapitre chez Gucci et que les transitions sont habituellement associées à une perturbation des ventes et à des réinvestissements".

Suite à l’annonce du départ du Directeur de la création de Gucci, Alessandro Michele, l'analyste estimait " que ce départ est positif pour Kering. Et malgré les bonnes performances des autres marques du portefeuille, de nombreux investisseurs s'étaient inquiétés des perspectives de Gucci ".

UBS ajoutait " que l'esthétique de la marque s'est un peu fatiguée après 7 ans avec le même créatif ". Il s'attend à ce que " la direction de Kering mette en place un plan de succession clair afin de minimiser les perturbations ".

**ANALYSE**

* Comment diriger dans un contexte d'incertitudes et de crises à répétition ? La tentation est parfois grande de se concentrer sur le court terme avec une obsession : redresser la barre financière au plus vite. Ce type de raisonnement peut conduire à négliger certains enjeux, notamment la Responsabilité sociétale de l’entreprise. Ce choix est une erreur.

La RSE n'est pas une variable d'ajustement : elle doit s'inscrire au cœur de la stratégie et des opérations pour créer de la valeur, durablement. Le sujet de l'alimentation en est une belle illustration.

« Les gens connaissent le prix de tout, mais ils ne savent la valeur de rien ». Cette citation d'Oscar Wilde s'avère hélas encore trop souvent pertinente : malgré une inflation galopante, le gaspillage alimentaire reste l’un des maux de notre époque. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le gaspillage représente un tiers des denrées alimentaires produites chaque année dans le monde.

C'est bien sûr un scandale d'un point de vue moral et social, mais aussi une aberration économique et environnementale. Les quantités jetées sont autant de coûts qui pèsent sur le budget d'un ménage ou sur la rentabilité d'une organisation.

Il est capital de poursuivre nos efforts pour lutter contre ce fléau, par la pédagogie et l'engagement : dans les entreprises, mettre en place des indicateurs chiffrés et des rapports d'activité réguliers constitue un puissant outil de sensibilisation, préambule essentiel à la mobilisation.

En mesurant et en communiquant ces données, il devient possible d'identifier des leviers d'actions : dans le domaine de la restauration collective par exemple, une anticipation plus fine de l'affluence permet de mieux ajuster la production. La démarche responsable participe alors activement à l'amélioration de la performance financière.

Mais cette approche chiffrée ne doit pas donner une vision réductrice de la RSE. Il ne s'agit pas uniquement de faire moins pour faire mieux : il faut faire différemment. Concernant le gaspillage alimentaire, l'enjeu n'est pas seulement de le réduire pour être plus efficace : le défi consiste aussi à le transformer en actif.

La créativité des équipes RSE joue alors un rôle clé pour donner de la valeur à ce qui semblait ne plus en avoir. La RSE devient génératrice de valeur, par exemple en inventant de nouveaux modèles économiques pour redistribuer les invendus, en utilisant des fruits ou légumes « moches » au lieu de les mettre de côté, en créant de nouvelles recettes goûteuses et souvent plus végétales à partir de restes alimentaires de la veille.

Ces pratiques vertueuses ne sont pas motivées seulement par la valeur économique ou financière, mais aussi par un système de valeurs, déclinées en comportements et traduites en actions. Cela se ressent avec force sur les sites de restauration collective : quand les équipes RSE parlent de leur mission, elles le font avec passion.

Ce qui compte pour elles, c'est l'impact positif de leurs activités, c'est le sens de leur travail, c'est le projet de l'entreprise pour l'avenir. Face au changement climatique, elles se mobilisent pour réfléchir à de nouveaux menus incluant plus de protéines végétales afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dès lors, la création de valeur dépasse largement les notions, saines et nécessaires, de profit ou de rentabilité : elle s'inscrit dans une vision de long terme pour la société, elle rend compte des engagements pris pour les générations futures.

Créer de la valeur, c'est réussir à articuler court terme et temps long, finance et mission, intérêts individuels et collectifs. Cet alignement des objectifs est fondamental pour engager l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise autour d'un objectif commun : faire de la responsabilité une source de création de valeur durable.

**L’AGENDA DU 8 décembre 2022**

**7h30 en France**

Emploi salarié au troisième trimestre

**14h30 aux Etats-Unis**

Inscriptions hebdomadaires au chômage

**16h30 aux Etats-Unis**

Evolution hebdomadaire des stocks de gaz